

L'imprimé doit être signé et complètement rempli par le requérant (surtout la page relative à vos ressources de l'année 2018)

En l'absence de revenus, veillez à ne pas laisser la case vide mais la compléter.

Tout imprimé mal renseigné ou renseigné de manière incomplète encourt un rejet.

Signer une demande d'aide juridictionnelle vous engage et une fausse déclaration ou une déclaration incomplète est pénalement punissable de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 30 000 €.

NE PAS JOINDRE D'ORIGINAUX (transmettre des copies)

A l'appui de votre demande, **vous devez joindre les pièces justificatives suivantes EN COPIE :**

concernant vos revenus (pour vous, pour votre conjoint et pour toute personne vivant au foyer)

● si vous êtes bénéficiaire du RSA en 2018 : Attestation chiffrée de la CAF des 3 derniers mois **de l'année 2018** accompagnée de l'imprimé "relevé des capitaux placés" complété & signé par vos établissements bancaires

● si vous ne bénéficiez pas du RSA en 2018 :

- nous fournir les justificatifs **de vos revenus de toute l'année 2018 :**

* si vous êtes en activité professionnelle **en 2018** : fournir la copie de vos bulletins de salaires de Janvier 2018 à Décembre 2018

* si vous êtes sans activité professionnelle **en 2018** : fournir l'attestation chiffrée Pôle emploi de Janvier 2018 à Décembre 2018 ; ou justificatif chiffré de votre Pension retraite ; ou justificatif chiffré de votre Pension invalidité, rente ou autre...

● si vous êtes bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé (AAH) : fournir l'attestation chiffrée CAF des 3 derniers mois de l'année 2018, et fournir la copie de vos bulletins de salaires de Janvier 2018 à Décembre 2018

● si vous étiez en arrêt-maladie **en 2018** (ou maternité) : fournir l'attestation chiffrée de votre Caisse primaire d'assurance maladie pour les indemnités journalières perçues pour les périodes concernées

concernant votre état-civil

● nous fournir une photocopie de votre livret de famille avec enfants, s'il y a des enfants)

● nous fournir une photocopie de votre carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité

concernant vos capitaux placés et assurance "protection juridique"

● nous retourner complété, **l'imprimé** "relevé des capitaux placés" à faire remplir et signer avec tampon banques par toutes vos banques pour tous vos comptes ouverts

● nous retourner complété, **le formulaire** "demande d'intervention auprès de l'assureur"(à compléter par vous même et par votre assureur)

● **si vous n'avez pas d'avocat** : vous pouvez faire la recherche sur le **site Internet www.avocats-lrsy.com**

● si vous avez choisi un Avocat en particulier : **nous joindre OBLIGATOIREMENT la lettre d'acceptation** de votre avocat choisi, ou faire apposer le tampon de votre avocat "Bon pour accord" sur votre dossier d'aide juridictionnelle

● **nous joindre une photocopie de votre convocation**

● indiquer dans votre dossier votre numéro d'allocataire CAF si vous êtes inscrit à la CAF

Dans le cadre de l'étude de votre dossier, une demande de pièce complémentaire pourra vous être présentée par le service.

Vous veillerez à respecter les délais de réponse au risque d'une décision de caducité (non susceptible de recours)

Cette demande de pièce complémentaire pourra, si vous y consentez, se faire par voie électronique à l'aide de l'imprimé au verso de ce document..

Votre consentement concernant la transmission par voie électronique des avis adressés par le greffe.

Je soussigné(e) :

- Nom :

- Prénom :

J'accepte que les courriers utiles au traitement de ma demande d'aide juridictionnelle me soient adressés par le greffe de la juridiction au moyen d'un courrier électronique à l'adresse suivante (merci d'écrire lisiblement)

_____ @ _____

Je suis informé(e) que mon consentement peut être révoqué à tout moment par déclaration orale au bureau d'aide juridictionnelle ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au même service.

J'ai bien noté qu'en cas de demande de révocation par lettre recommandée avec accusé de réception, ma révocation prendra effet à compter de la réception du courrier par le greffe.

J'ai bien noté que je dois signaler au service d'aide juridictionnelle tout changement d'adresse de messagerie.

J'ai bien noté que je dois signaler au même service toute circonstance ne me permettant pas de consulter ma boîte mail de manière durable. Dans ce cas, je sais qu'il m'est recommandé de révoquer mon consentement.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : _____

Le |_|_|_|_|_|_|_|

Signature

Art 748-8 du CPC : Par dérogation aux dispositions du présent titre, lorsqu'il est prévu qu'un avis est adressé par le greffe à une partie par tous moyen, il peut lui être envoyé au moyen d'un courrier électronique ou d'un message écrit, transmis selon le cas à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone qu'elle a préalablement déclaré à cette fin à la juridiction.

Cette déclaration préalable mentionne le consentement de cette partie à l'utilisation de la voie électronique ou du message écrit transmis au numéro de téléphone, pour les avis du greffe transmis dans l'instance en cours, à charge pour elle de signaler toute modification de son adresse électronique ou de son numéro de téléphone. Ce consentement peut être révoqué à tout moment.